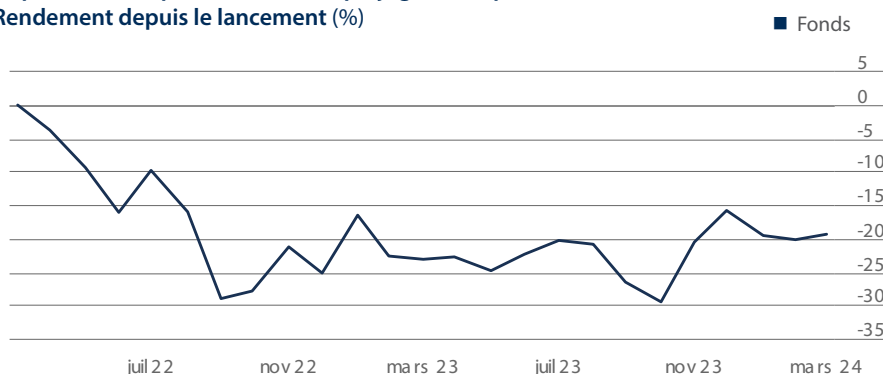


# First Trust Alerian Disruptive Technology Real Estate UCITS ETF

Le Fonds est un fonds indiciel géré passivement qui vise des résultats d'investissement qui correspondent de manière générale au cours et au rendement de l'indice Alerian Disruptive Technology Real Estate Index (l'« Indice »), avant frais et dépenses. L'Indice est un indice pondéré en fonction du volume d'échange quotidien moyen modifié, conçu pour répliquer la performance de sociétés qui possèdent, exploitent et/ou louent des biens immobiliers qui prennent en charge certains types d'infrastructures informatiques liées à des technologies « disruptives », telles que les réseaux 5G, l'informatique en nuage et le commerce électronique.

## Performance

La performance passée ne saurait préjuger de la performance future  
Rendement depuis le lancement (%)



Résumé des performances (%)	1 M	3 M	YTD	1 A	3 A	5 A	Depuis le lancement
Fonds	1,02	-4,22	-4,22	4,89	-	-	-9,93
Gestion indicielle	0,99	-4,19	-4,19	5,14	-	-	-9,71

La performance pour les périodes inférieures à un an est cumulative et annualisée pour celles supérieures à un an.

Rendement annuel sur 12 mois (%)	31.03.19 31.03.20	31.03.20 31.03.21	31.03.21 31.03.22	31.03.22 31.03.23	31.03.23 31.03.24
Fonds	-	-	-	-23,07	4,89
Gestion indicielle	-	-	-	-22,46	5,14

La performance du Fonds correspond à la performance de la catégorie d'actions depuis sa création, présentée nette de frais, y compris les dividendes réinvestis dans la devise de référence de la catégorie d'actions, à savoir en USD. Les performances peuvent varier à la hausse comme à la baisse et les investisseurs peuvent perdre tout ou partie de leur capital. Les rendements peuvent augmenter ou diminuer en raison des fluctuations des devises et des taux de change. Veuillez vous reporter à la section « Risques » en page 3 pour plus de détails sur les risques associés à un investissement dans le Fonds.

DTRE	Dist USD
ISIN	IE000C75IMX8
Catégorie d'actifs	Immobilier
Lancement du Fonds	31.03.2022
Lancement de la catégorie	31.03.2022
Total des frais sur encours	0,60%
Devise de référence	USD
Utilisation des revenus	Distribution
Actifs sous gestion	\$5,02 millions
Actions en circulation	64 343
Conforme à la directive OPCVM	Oui
Domicile	Irlande
Gestionnaire d'investissement	First Trust Advisors
Fréquence de rééquilibrage	Trimestrielle
Méthode de réplique	Physique – réplique intégrale
Classification SFDR	Article 6
Gestion indicielle	Alerian Disruptive Technology Real Estate Index

## Informations boursières

Bourse	Dev.	Ticker	SEDOL
London Stock Exchange	GBP	DTRE LN	BN4QFLO
<input checked="" type="checkbox"/> ISA	<input checked="" type="checkbox"/> SIPP	<input checked="" type="checkbox"/> UK Reporting Status	
Fréquence	Trimestriellement		
Dates de paiement	Mars, Juin, Sep., Déc.		
Taux de distribution	2,33%		
Dernière distribution	\$0,1064 par action		

Le taux de distribution est calculé en divisant la somme des distributions des 12 mois précédents par le prix de la VNI à la fin de la période. Les taux de distribution peuvent varier.

### CONTACT

- +353 (0)1 913 1339
- info@ftgportfolios.com
- WeWork, 67 Avenue de Wagram, 75017, Paris
- www.ftglobalportfolios.com

## Portefeuille

### 10 PRINCIPALES PARTICIPATIONS (%)

Digital Realty Trust, Inc.	7,33
Equinix, Inc.	7,03
Prologis, Inc.	6,76
American Tower Corporation	6,49
Crown Castle Inc.	6,40
SBA Communications Corporation	6,17
DigitalBridge Group, Inc.	4,58
Terreno Realty Corporation	4,48
Rexford Industrial Realty, Inc.	4,36
Segro Plc	4,36

10 principales participations, en % de l'actif net total. Les participations en portefeuille sont susceptibles d'évoluer à tout moment. Les références à des titres spécifiques ne constituent pas une recommandation d'achat ou de vente et il convient de ne pas présumer ces derniers comme rentables.

10 principales participations, en % du total



### ALLOCATION SECTORIELLE (%)

REIT industriels	53,25	
REIT spécialisés	37,55	
Gestion et développement immobilier	5,53	
REIT diversifiés	3,67	

### ALLOCATION GÉOGRAPHIQUE (%)

États-Unis	77,44
Royaume-Uni	7,17
Japon	6,33
Singapour	5,77
Belgique	1,49
Hong Kong	0,92
Canada	0,88

### CARACTÉRISTIQUES DU FONDS

Cap. boursière maximale	\$120,4 mrd
Cap. boursière moyenne	\$5,8 mrd
Cap. boursière minimale	\$1,0 mrd
Cours/bénéfices	31,87
Cours/valeur comptable	1,97
Cours/flux de trésorerie	18,32
Cours/ventes	7,61

- L'Indice est conçu pour répliquer la performance des actions ordinaires de sociétés qui possèdent, exploitent et/ou louent des biens immobiliers qui prennent en charge certains types d'infrastructures informatiques liées à des technologies « disruptives », en ce compris la technologie telle que les réseaux 5G, l'informatique en nuage et le commerce électronique.
- L'Indice définit les éléments suivants comme des segments d'activité dans lesquels l'emplacement et le choix des biens immobiliers jouent un rôle essentiel : Transfert rapide de données (antennes compatible 5G, réseaux de câbles à fibres optiques), traitement de données distribuées (centres de données, réseaux d'informatique en nuage), entreposage d'articles issus du commerce électronique (entrepôts de distribution, entrepôts de stockage, installations logistiques). Pour être inclus dans l'indice, un émetteur doit tirer au moins 50 % de ses revenus d'activités commerciales dans un ou plusieurs de ces secteurs d'activité.
- Pour être inclus dans l'indice, un titre doit également répondre à d'autres critères, comme être négocié sur une bourse reconnue, avoir une capitalisation boursière minimale de 500 millions de dollars, une capitalisation boursière ajustée au flottant minimale de 100 millions de dollars, un flottant libre minimal de 18 % et un volume de transactions quotidien moyen d'une valeur minimale de 5 millions de dollars pour les trois mois précédents.
- Les composantes de l'indice sont pondérées en fonction de leur volume de transactions quotidien moyen sur trois mois, le poids maximal de tout titre composant l'indice étant limité à 10 % de l'actif net du fonds, et la somme de tous les poids supérieurs à 5 % étant limitée à 40 % de l'actif net du fonds.
- L'Indice est rééquilibré et reconstitué trimestriellement.

## Risques

- Il se peut que le Fonds n'atteigne pas son objectif d'investissement et que la valeur des actions du Fonds baisse.
- Ni First Trust Global Portfolios Management Limited (« FTGPM ») ni aucune de ses sociétés affiliées ne garantissent la performance ou les rendements futurs du Fonds.
- Il n'y a aucune garantie que l'Indice continuera à être calculé et publié sur la base décrite dans le Prospectus. En outre, le rendement du Fonds peut ne pas correspondre au rendement de l'Indice.
- Voir également la description des risques applicables au Fonds dans la section « Facteurs de risque » du Prospectus.

## Informations importantes

Cette communication promotionnelle est émise par First Trust Global Portfolios Management Limited (« FTGPM »), Fitzwilliam Hall, Fitzwilliam Place, Dublin 2, D02 T292. FTGPM est agréé et réglementé par la Banque centrale d'Irlande (« CBI ») (C185737). Le Fonds est également réglementé par la CBI.

Aucun élément contenu aux présentes ne constitue un conseil en matière d'investissement, juridique, fiscal ou autre, et il convient de ne fonder aucune décision d'investissement ou autre uniquement sur la base de celui-ci ; le document ne recommande ou ne suggère pas, implicitement ou explicitement, une stratégie d'investissement, ne tire pas de conclusions concernant une stratégie d'investissement pour le lecteur et ne fournit aucune opinion quant à la valeur ou au prix actuel ou futur d'un quelconque fonds. Il ne s'agit pas d'une invitation, d'une offre ou d'une sollicitation à s'engager dans une quelconque activité d'investissement, y compris un investissement dans le Fonds, et les informations, recommandations ou opinions exprimées dans le présent document ne constituent pas une offre de vente du Fonds.

Le Fonds est un compartiment à capital variable de First Trust Global Funds PLC (la « Société »), un fonds OPCVM à compartiments multiples appliquant le principe de la ségrégation des engagements entre les compartiments, constitué avec une responsabilité limitée en tant que société d'investissement à capital variable en vertu de la loi irlandaise et dont le numéro d'immatriculation OPCVM est 514357.

Les informations contenues dans cette communication promotionnelle ne sont pas exhaustives et doivent donc être lues conjointement avec le Prospectus du Fonds et la feuille d'information de base (« FIB ») qui contient des informations importantes ne figurant pas dans le présent support d'information, notamment les conditions d'investissement et les informations relatives aux risques et restrictions d'investissement, aux frais et dépenses et aux conflits d'intérêts. Les investisseurs potentiels sont priés de prêter une attention particulière aux informations sur les risques communiquées dans la section « Facteurs de risque » du Prospectus du Fonds (disponible en anglais) et les FIB (disponibles pour chaque catégorie d'actions de chacun des compartiments de la Société et dans l'une des langues officielles de chacun des États membres de l'UE dans lesquels chaque compartiment a été notifié en vue de sa commercialisation conformément à la directive 2009/65/CE [la Directive OPCVM]). Rien ne garantit que l'objectif d'investissement du Fonds sera atteint ou que le Fonds générera un rendement positif. Veuillez contacter FTGPM ou visiter le site [www.ftglobalportfolios.com](http://www.ftglobalportfolios.com) pour obtenir le Prospectus et/ou les FIB. Les investisseurs et les investisseurs potentiels peuvent obtenir un résumé en anglais des droits des investisseurs et des informations sur l'accès aux mécanismes de recours

collectif en cas de litige sur le site web suivant : [https://www.ftglobalportfolios.com/Content/SUMMARY\\_OF\\_INVESTOR\\_RIGHTS](https://www.ftglobalportfolios.com/Content/SUMMARY_OF_INVESTOR_RIGHTS).

Le Fonds est actuellement déclaré pour commercialisation dans un certain nombre d'États membres de l'UE en vertu de la Directive OPCVM. La Société peut toutefois décider de mettre fin aux dispositions prises eu égard à la commercialisation de toute catégorie d'actions du Fonds à tout moment en utilisant la procédure prévue par la Directive OPCVM.

Les parts/actions d'un ETF de type OPCVM achetées sur le marché secondaire ne peuvent en général pas être revendues directement à l'ETF de type OPCVM. Les investisseurs doivent acheter et vendre des parts/actions sur un marché secondaire avec l'aide d'un intermédiaire (p. ex. un courtier) et peuvent encourir des frais ce faisant. En outre, il se peut que les investisseurs paient plus que la valeur nette d'inventaire actuelle lorsqu'ils achètent des parts/actions et reçoivent moins que la valeur nette d'inventaire actuelle lorsqu'ils les revendent.

La politique de la Société en matière de participations du portefeuille est conçue pour être transparente, tout en étant dans le meilleur intérêt du Fonds et en protégeant la confidentialité des participations du portefeuille de chaque Fonds. L'ensemble des participations du portefeuille du Fonds est généralement disponible quotidiennement, avec un décalage d'un jour, sur [www.ftglobalportfolios.com](http://www.ftglobalportfolios.com). Toute information sur les participations du portefeuille qui pourrait être fournie sur demande sera fournie sur une base confidentielle.

Alerian®, S-Network<sup>SM</sup> et l'indice Alerian Disruptive Technology Real Estate Index<sup>SM</sup> sont des marques de service d'Alerian et ont fait l'objet d'une licence d'utilisation accordée à First Trust Advisors L.P. First Trust Alerian Disruptive Technology Real Estate UCITS ETF (« DTRE ») n'est pas émis, parrainé, approuvé, vendu ou promu par Alerian ou ses sociétés affiliées (collectivement, « Alerian »). Alerian ne formule par ailleurs aucune déclaration ou garantie, expresse ou implicite, vis-à-vis des acheteurs ou des propriétaires de DTRE ou quelconque participant public quant à l'opportunité d'investir dans des titres en général ou dans DTRE en particulier ou quant à la capacité de l'indice Alerian Disruptive Technology Real Estate (l'« Indice ») à répliquer la performance générale du marché. La seule relation d'Alerian avec DTRE est l'octroi de licences pour les marques de service et l'Indice, qui est déterminé, composé et calculé par Alerian indépendamment de First Trust Advisors L.P. ou de DTRE. Alerian ne saurait être responsable ou avoir participé à la détermination du calendrier, des prix ou des volumes de DTRE destinés à être émis par First Trust Advisors L.P. Alerian n'assume aucune responsabilité ou obligation quant à l'émission, l'administration, la commercialisation ou les opérations de DTRE.

**Pour les Investisseurs en Belgique**

L'offre d'actions n'a pas été et ne sera pas notifiée à l'Autorité des services et marchés financiers belge (Autoriteit voor Financiële Diensten en Markten) et le présent document n'a pas été et ne sera pas approuvé par celle-ci. Les actions ne peuvent être offertes en Belgique qu'à des investisseurs professionnels, en vertu de l'art. 5, al. 1 de la loi du 3 août 2012 relative aux organismes de placement collectif qui répondent aux conditions de la Directive 2009/65/CE et aux organismes de placement en créances (la « Loi du 3 août 2012 »), à condition que ces investisseurs agissent pour leur propre compte et qu'ils respectent la condition de revente telle que prévue à l'art. 5, al. 1 de la Loi du 3 août 2012.

**Pour les Investisseurs en France**

Ce document s'adresse uniquement aux investisseurs professionnels (tels que définis par la directive européenne 2004/39/CE du 21 avril 2004 concernant les marchés d'instruments financiers (« MiFID »)), investissant pour leur propre compte ou pour le compte de leurs clients discrétionnaires et des sociétés de gestion (fonds de fonds). Il ne doit pas être distribué au public. La commercialisation du Fonds par First Trust Global Portfolios Management Limited a été notifiée à l'Autorité des marchés financiers conformément à la Directive européenne 2014/91/UE du 23 juillet 2014 (« OPCVM V »). Les investisseurs potentiels peuvent obtenir gratuitement les DIC1 (en français ou en anglais) et le prospectus en vigueur, les statuts, ainsi que les derniers rapports annuels et semestriels (en anglais), auprès du correspondant centralisateur français RBC Investors Services Bank France SA, sis 195, rue Réaumur, 75002 Paris.

**Pour les Investisseurs au Luxembourg**

Le Fonds est autorisé à la commercialisation au Luxembourg. Le Prospectus, le Document d'informations clés pour l'investisseur (« DIC1 ») et d'autres documents ainsi que les rapports annuels et semestriels sont disponibles gratuitement en anglais auprès de CACEIS Bank Luxembourg, 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

**Pour les Investisseurs en Suisse**

La distribution des actions en Suisse se fera exclusivement auprès d'investisseurs qualifiés (les « Investisseurs qualifiés »), définis dans la loi fédérale sur les placements collectifs de capitaux du 23 juin 2006 (« LPCC »), telle qu'amendée, et son ordonnance d'application. Par conséquent, le Fonds n'a pas été enregistré et ne sera pas enregistré auprès de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA). Le présent document et/ou tout autre document d'offre relatif au Fonds peut être mis à disposition en Suisse uniquement aux investisseurs qualifiés. Pour ce faire, le Fonds a nommé en tant que représentant suisse Waystone Fund Services (Switzerland) SA, Av. Villamont 17, 1005 Lausanne, Suisse, Tél.: +41 21 311 1777, email: switzerland@waystone.com. L'agent payeur du Fonds est la Banque Cantonale de Genève. Toute documentation relative au Fonds peut être obtenue gratuitement auprès du représentant suisse à Lausanne. Les informations fournies ici le sont à titre d'information générale uniquement et les performances historiques ne constituent pas une indication des performances actuelles ou futures.

**Pour les Investisseurs à Monaco**

Le Fonds ne peut être offert ou vendu, directement ou indirectement, au public à Monaco autrement que par une banque monégasque ou un intermédiaire monégasque dûment autorisé agissant en tant qu'investisseur institutionnel professionnel ayant une connaissance et une expérience des questions financières et commerciales lui permettant d'évaluer les risques et les avantages d'un investissement dans le Fonds. Par conséquent, ce document ne peut être communiqué qu'aux (i) banques, et (ii) sociétés de gestion de portefeuille dûment agréées par la Commission de Contrôle des Activités Financières en vertu de la loi no 1.338 du 7 septembre 2007 et autorisées par la loi no 1.144 du 26 juillet 1991. Ces intermédiaires réglementés peuvent à leur tour communiquer ce document aux investisseurs potentiels sous leur propre responsabilité.